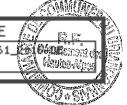
AR PREFECTURE

005-240500439-20160712-DB_061

Regu le 12/07/2016





DELIBERATION N°2016-61 du 05 juillet 2016

OBJET - Projet de règlements intérieurs du personnel pour le Conservatoire et pour l'Atelier des Beaux-Arts

Rapporteur : M. le Président

Annexes : projet de règlement intérieur du personnel pour le Conservatoire

Projet de réglement intérieur du personnel pour l'atelier des Beaux-Arts

Le 05 juillet 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 29 juin 2016 en la salle Saint PAUL à Villard Saint Pancrace, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Présents:

32

Nombre de pouvoirs: 7

M. Sébastien FINE est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir :

Mme Nicole GUERIN à M. Bruno DAVANTURE M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER M. Régis JOUFFREY à M. Jean-Pierre SEVREZ Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY

Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON M. Thierry BOUCHIÉ à M. Jean-Michel REYMOND

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail;

Vu la délibération n° 2008-116 du 20 décembre 2008 portant adoption du règlement intérieur pour le personnel;

Considérant la nécessité, pour le Conservatoire comme pour l'atelier des Beaux-Arts, de se doter d'un règlement intérieur du personnel reprenant les spécificités des services de la Communauté de Communes du Briançonnais;

Considérant qu'un groupe de travail (direction, agents, représentants du personnel) a travaillé sur chaque projet;

Considérant que le projet de règlement intérieur du personnel soumis à l'examen du Comité Technique a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel communautaire, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment d'organisation du temps de travail, de gestion des congés et

Administration Générale & Finances

| 2016/ | - NBA ! PED |
|---|----------------|
| AR PREFECTURE | |
| 005-240500439-20160712-DB_061 Regu le 12/07/2016 | 2446-DE |
| Regul Te 12/07/2010 | TA HEROTANIA |
| | - 1000 to 1000 |

d'autorisations d'absence, mais également d'application en matière d'hygiène, de sécurité et d'aménagement des conditions de travail au sein de l'établissement;

Vu l'avis du Comité Technique du 31 mai 2016 ;

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales et Finances du 20 juin 2016 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 27 juin 2016 ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Adopte les règlements intérieurs du personnel pour le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Briançonnais et l'atelier intercommunal des Beaux-arts, annexés à la présente délibération;
- Autorise le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais à signer tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme Le Président,

Alain FARDELLA

Date affichage:

1 2 JUIL, 2016